



Luxembourg, le 16 avril 2018  
(OR. en)

7956/18

MAMA 59  
CFSP/PESC 341  
RELEX 318  
SY 4

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 16 avril 2018

Destinataire: délégations

---

N° doc. préc.: 7941/18 MAMA 58 CFSP/PESC 339 RELEX 316 SY 3

---

Objet: Conclusions du Conseil sur la Syrie

– Conclusions du Conseil (16 avril 2018)

---

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la Syrie, adoptées par le Conseil lors de sa 3613<sup>e</sup> session, tenue le 16 avril 2018.

PROJET DE CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LA SYRIE

1. Le conflit syrien est entré dans sa huitième année de violence continue et généralisée, de violations persistantes et graves du droit international, y compris d'atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire, par l'ensemble des parties, et de recours répété aux armes chimiques par le régime syrien et Daech. Le régime syrien porte dans une très large mesure la responsabilité de la situation humanitaire catastrophique et de la souffrance de la population syrienne. Nous condamnons avec force l'utilisation persistante et répétée d'armes chimiques par le régime en Syrie, y compris la dernière attaque à Douma, qui constitue une grave violation du droit international et un affront à la décence humaine. Dans ce contexte, le Conseil estime que les frappes aériennes ciblées des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni ont constitué des mesures spécifiques prises dans le seul but d'empêcher le régime syrien d'utiliser à nouveau des armes chimiques et des substances chimiques comme armes pour tuer des Syriens. Le Conseil soutient tous les efforts visant à empêcher l'utilisation d'armes chimiques. C'est là la position exprimée au nom de l'UE à l'OIAC.
2. Dans ce contexte, rappelant ses précédentes conclusions sur la Syrie, notamment celles du 4 avril 2017, le Conseil estime d'un commun accord que les objectifs de la stratégie de l'Union européenne à l'égard de la Syrie restent d'actualité.

3. Nous soulignons que la dynamique actuelle devrait être mise à profit pour relancer le processus visant à trouver une solution politique au conflit syrien. L'Union européenne réaffirme qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit syrien. À l'inverse, depuis l'année dernière, le régime syrien, soutenu par ses alliés russe et iranien, intensifie ses opérations militaires sans tenir compte des victimes civiles. L'UE condamne avec la plus grande fermeté toutes les attaques perpétrées délibérément et sans discrimination contre les civils, les infrastructures civiles, les hôpitaux et les écoles. Le fait que l'accès humanitaire à ceux qui sont dans le besoin continue d'être délibérément refusé et entravé constitue une violation flagrante des principes humanitaires internationaux, et cette situation doit cesser. L'UE déplore l'offensive du régime, soutenue par la Russie, qui a dévasté la Ghouta orientale et demande la cessation immédiate des frappes aériennes, en particulier à Idlib et dans le sud de la Syrie. L'UE exhorte toutes les parties au conflit, en particulier le régime et ses alliés, à mettre en œuvre le cessez-le-feu pour permettre l'accès humanitaire et les évacuations sanitaires ainsi que le Conseil de sécurité des Nations unies en est convenu à l'unanimité dans sa résolution 2401. Dans ce contexte, les perspectives de voir se dégager une solution politique s'éloignent encore. En outre, l'opération militaire menée par la Turquie dans le nord-ouest de la Syrie a encore compliqué la situation, a entraîné d'importants déplacements de la population locale et constitue une autre source de grave préoccupation. À cet égard, l'UE déplore les violations répétées des zones dites de désescalade et demande instamment aux garants d'Astana que sont la Russie, l'Iran et la Turquie de faire en sorte que les hostilités cessent et d'assurer un accès humanitaire sans entraves, sûr et durable dans toute la Syrie, et de respecter leurs engagements en ce qui concerne l'instauration d'un cessez-le-feu à l'échelle de la Syrie ainsi que la levée des sièges. L'UE se déclare fortement préoccupée par les informations faisant état d'ingénierie sociale et démographique dans certaines zones du pays.

4. L'escalade militaire observée depuis le début de cette année a encore aggravé la situation humanitaire déjà catastrophique que connaissait la Syrie. En particulier, la situation dans la Ghouta orientale et à Idlib s'est sensiblement détériorée. L'on dénombre 13,1 millions de personnes qui ont besoin d'assistance et font face à de graves préoccupations en matière de protection, 6,1 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et près de 3 millions de personnes prises au piège dans des zones assiégées et difficiles d'accès. La protection des civils est une obligation juridique, un devoir moral, ainsi qu'une question d'urgence. La contamination par des engins explosifs suscite également de vives préoccupations. L'UE demeure résolue à sauver des vies et à atténuer les souffrances en répondant aux besoins des personnes les plus vulnérables dans tout le pays. Garantir la protection de la population civile, tâche qui incombe avant tout au régime syrien, et assurer l'acheminement de l'aide en temps voulu et conformément aux principes humanitaires constituent des priorités absolues. Dans ce contexte, l'UE condamne fermement les parties au conflit pour le blocage et le refus persistants de l'accès humanitaire aux personnes qui sont dans le besoin, y compris des évacuations sanitaires urgentes, et notamment le fait que le régime syrien soustrait systématiquement des fournitures médicales des convois humanitaires. Cela doit cesser. L'UE demande instamment que toutes les parties au conflit, et en particulier le régime syrien, accordent un accès sans entraves, sûr et durable, à l'échelle du pays, aux personnes qui sont dans le besoin, où qu'elles se trouvent, conformément au droit international humanitaire. Saluant l'adoption, en décembre 2017, de la résolution 2393 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui offre une planche de salut à des millions de Syriens dans le besoin en permettant une assistance transfrontière, l'UE ne ménagera aucun effort pour qu'une aide humanitaire soit acheminée à toute la population qui est dans le besoin en Syrie, par les voies les plus directes. L'UE condamne le recours à la méthode de guerre consistant à affamer les civils en assiégeant des zones peuplées, ainsi que le déplacement forcé de populations, ces deux pratiques pouvant constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. L'UE poursuivra son action diplomatique intense dans le domaine humanitaire, y compris lors de la deuxième conférence de Bruxelles, pour étudier toutes les possibilités d'améliorer l'accès et la protection ainsi que de promouvoir les principes humanitaires pour l'acheminement de l'aide. L'UE se déclare en outre vivement préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie, en particulier dans la région d'Afrin à la suite de l'opération militaire turque, et souligne que les organisations humanitaires doivent d'urgence bénéficier d'un accès humanitaire sûr, sans entraves et immédiat. Dans cette région comme dans l'ensemble du pays, il est urgent et nécessaire de créer les conditions permettant d'assurer, pour les personnes déplacées et les réfugiés, un retour sûr, volontaire et dans la dignité.

5. L'UE répète que toute solution durable au conflit requiert une véritable transition politique conformément à la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations unies et au communiqué de Genève de 2012 négocié par les parties syriennes dans le cadre du processus de Genève mené sous l'égide des Nations unies; elle demeure par ailleurs attachée à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'État syrien. Dans ce contexte, l'UE salue les efforts déployés sans relâche par l'envoyé spécial des Nations unies pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, pour faciliter la mise en œuvre de l'ensemble des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La création d'un comité constitutionnel dirigé par les Syriens, sous les auspices des Nations unies à Genève, devrait à présent être une priorité, et des mesures supplémentaires devraient suivre rapidement pour permettre un processus de transition politique négocié. L'UE déplore la stratégie d'obstruction adoptée par le régime syrien dans le cadre des pourparlers menés sous l'égide des Nations unies, et demande aux alliés du régime de faire en sorte que celui-ci s'engage pleinement dans ce processus reposant sur un mandat du Conseil de sécurité des Nations unies. L'Union européenne ne ménagera aucun effort en faveur d'un règlement pacifique du conflit syrien. L'instauration d'une paix durable en Syrie constitue l'objectif ultime de l'UE.
  
6. L'UE continue d'apporter son soutien à l'opposition politique syrienne pour ce qui est du rôle constructif qu'elle joue dans le processus politique à Genève et de l'action qu'elle mène avec la société civile. Elle soutient la participation pleine et effective des femmes au processus politique et se félicite des efforts consentis par l'opposition pour contribuer à la réalisation de cet objectif. L'UE salue le travail de la commission syrienne pour les négociations, la délégation unifiée et inclusive constituée par l'opposition dans le cadre des négociations menées sous l'égide des Nations unies, ainsi que son attachement à un règlement négocié du conflit.
  
7. L'avenir de la Syrie réside dans la paix, la démocratie, l'égalité des citoyens et l'État de droit. L'Union européenne continuera à œuvrer en ce sens avec détermination et constance, pour le peuple syrien. Elle continuera de travailler à la promotion de la démocratie et des droits de l'homme avec la société civile syrienne, acteur essentiel d'un processus inclusif, afin de soutenir la paix et la stabilité en Syrie.

8. L'UE continue de soutenir les efforts déployés par la coalition internationale pour lutter contre Daech et rappelle que seule une véritable solution politique conforme à la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations unies et au communiqué de Genève de 2012 qui remédie aux causes profondes de l'extrémisme violent et du terrorisme permettra d'éradiquer durablement Daech en Syrie et dans la région en général. L'UE souligne que tous les acteurs concernés en Syrie doivent axer leurs efforts sur la lutte contre Daech, qui n'est pas encore terminée. Empêcher la résurgence de l'organisation terroriste demeure une priorité. Pour contribuer à la défaite durable de Daech, l'UE s'emploiera à agir en faveur de la stabilisation dans les zones libérées de Daech par la coalition internationale dans le nord-est de la Syrie. Une gouvernance locale sans exclusive, indépendante et représentative constituera un facteur important pour la mise en œuvre d'une action européenne de stabilisation plus large, durable et inclusive.
  
9. L'UE appelle toutes les parties à libérer l'ensemble des personnes détenues en violation du droit international humanitaire ainsi que les prisonniers politiques détenus pour l'essentiel dans les prisons et les centres de détention du régime, conformément à la résolution 2268 du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle demande que des informations soient fournies sur les cas de disparitions forcées. Il convient de permettre à des observateurs indépendants d'accéder à tous les lieux de détention en Syrie. L'UE soutient sans réserve les efforts déployés par les Nations unies pour créer un secrétariat qui s'attèle à régler cette question dans le cadre du processus de Genève.

10. L'obligation de rendre des comptes et une justice transitionnelle fondée sur le respect de la légalité, qui favorise une véritable réconciliation nationale constituent une condition préalable à l'instauration d'une paix durable en Syrie. Le Conseil insiste sur l'importance que revêt l'obligation de rendre des comptes, et l'UE restera en première ligne des efforts en la matière, qu'elle poursuivra sans relâche afin que des comptes soient rendus pour les atrocités commises dans le cadre du conflit syrien. Tous ceux qui se sont rendus coupables de violations du droit international, en particulier du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme, certaines de ces violations pouvant constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, doivent rendre des comptes, y compris les auteurs de crimes commis contre des minorités et groupes religieux, ethniques et autres. L'impunité pour de tels crimes est inacceptable et l'UE continuera par conséquent de soutenir la documentation des violations des droits de l'homme et les efforts visant à rassembler des preuves en vue de futures actions en justice. À cet égard, l'UE soutient le rôle important de la commission d'enquête et du mécanisme international, impartial et indépendant, et insiste sur le fait qu'il importe de renforcer la coopération et de fournir des ressources financières suffisantes pour qu'ils puissent poursuivre leur travail crucial afin de garantir que des comptes soient rendus en Syrie. L'UE demande à nouveau que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en Syrie. À défaut de pouvoir traduire les auteurs de crimes de guerre devant la justice internationale, le fait de les poursuivre devant une juridiction nationale, dans la mesure du possible, contribue pour beaucoup à rendre justice. L'UE et ses États membres sont résolument attachés à lutter contre l'impunité et s'emploieront à étudier les possibilités d'action concertée afin que justice soit faite pour les violations du droit international commises dans le cadre du conflit syrien. L'UE continuera d'envisager de nouvelles mesures restrictives contre la Syrie tant que la répression se poursuivra.

11. L'UE condamne à nouveau avec force l'utilisation répétée d'armes chimiques par le régime syrien et Daech, confirmée par le mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et signalée par la commission d'enquête. Elle est aussi préoccupée par les informations qui continuent de faire état de l'utilisation, ces derniers mois, d'armes chimiques par le régime dans la Ghouta orientale et d'autres régions de Syrie, notamment par les toutes dernières informations concernant une attaque chimique dévastatrice à Douma. Elle insiste sur les vives préoccupations que lui inspirent les violations, commises en Syrie, de la convention sur les armes chimiques ainsi que de l'interdiction universelle de l'utilisation d'armes chimiques. L'UE soutient résolument le travail mené par la mission d'établissement des faits de l'OIAC pour continuer d'examiner les informations relatives à l'utilisation d'armes chimiques et le travail effectué par l'équipe d'évaluation des déclarations pour continuer d'examiner les lacunes et contradictions des déclarations syriennes, jusqu'à ce qu'il soit établi que le programme d'armes chimiques de la Syrie est démantelé de manière irréversible. En juillet 2017 et en mars 2018, l'UE a institué des mesures restrictives supplémentaires à l'encontre de hauts fonctionnaires et scientifiques syriens pour leur rôle dans la mise au point et l'utilisation d'armes chimiques, et elle est prête à envisager d'instituer d'autres mesures à l'avenir. À cet égard, l'UE demande instamment au Conseil de sécurité des Nations unies de rétablir rapidement un mécanisme indépendant d'établissement des responsabilités permettant d'amener les auteurs d'attaques à l'arme chimique à rendre des comptes. À ce sujet, l'UE déplore les vétos que la Russie a opposés au renouvellement du mandat du mécanisme d'enquête conjoint en novembre 2017. L'UE appelle tous les pays à user de leur influence pour empêcher toute nouvelle utilisation d'armes chimiques, et elle soutient le Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.



12. L'UE continuera de soutenir la résilience de la population syrienne, conformément à sa stratégie à l'égard de la Syrie. Il s'agira de répondre aux besoins en matière d'accès sûr et égal aux documents civils, au logement et aux droits de propriété, afin que les droits des Syriens soient préservés et que les personnes déplacées bénéficient des conditions de base nécessaires pour pouvoir regagner leur foyer dans la dignité et de manière sûre et volontaire lorsque les conditions le permettront. L'UE continuera de soutenir la résilience par la fourniture de services d'enseignement, la création d'emplois et l'aide qu'elle apporte aux structures de gouvernance civile locales dans les zones contrôlées par l'opposition, y compris en travaillant avec le gouvernement de transition syrien, et cherchera à éviter l'effondrement de l'administration publique. L'UE s'emploiera à accroître l'assistance fournie, en associant l'assistance transfrontière à un soutien depuis l'intérieur de la Syrie, et s'attachera à ce qu'une aide soit acheminée dans le cadre d'un effort de plus grande ampleur pour répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire syrien, pour prévenir l'extrémisme violent et le sectarisme et pour renforcer les capacités locales de résilience. L'assistance fournie par l'UE doit bénéficier à la population syrienne, et il faut éviter que le régime syrien n'en profite pour légitimer sa gouvernance aux niveaux national et local. L'UE n'entreprendra pas d'actions, dans quelque région de Syrie que ce soit, visant le relèvement/la stabilisation rapides qui risqueraient de favoriser l'ingénierie sociale et démographique.
13. L'UE réaffirme qu'elle ne sera disposée à contribuer à la reconstruction de la Syrie que lorsqu'une transition politique globale, véritable et inclusive, négociée par les parties syriennes au conflit sur la base de la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations unies et du communiqué de Genève de 2012, aura réellement été amorcée. L'UE continue d'appuyer activement les efforts déployés par les Nations unies en termes de coordination des activités de planification à mener en vue de la stabilisation civile à assurer une fois un accord intervenu, et poursuivra son travail avec les institutions financières internationales et d'autres donateurs. Par ailleurs, les coûts de reconstruction devraient plus particulièrement être pris en charge par ceux qui ont alimenté le conflit.

14. L'UE est consciente des effets qu'a le conflit syrien sur des États voisins qui ont fait preuve d'engagement et de résilience en accueillant des millions de réfugiés syriens ces dernières années, et elle confirme sa volonté de leur apporter un soutien. Le Conseil se félicite des résultats obtenus grâce à l'assistance de l'UE et de ses États membres, notamment au titre du fonds fiduciaire régional de l'UE en réponse à la crise syrienne, ainsi que des avancées réalisées dans la mise en œuvre des pactes UE-Jordanie et UE-Liban, afin de répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés syriens et des communautés qui les accueillent dans la région. L'UE constate que les conditions nécessaires au rapatriement des réfugiés syriens, définies par le HCR, ne sont actuellement pas réunies. La situation dans les pays d'accueil demeure critique, et il faut à l'évidence poursuivre les efforts pour aider ces pays à faire face aux défis posés par la crise des réfugiés, notamment en ce qui concerne les besoins des réfugiés palestiniens.

15. Le Conseil se félicite de la tenue, les 24 et 25 avril 2018, de la deuxième conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, qui sera coprésidée par l'Union européenne et les Nations unies; cette conférence s'inscrit dans le prolongement de la conférence de Bruxelles d'avril 2017, de la conférence de Londres de février 2016, des conférences des donateurs qui se sont tenues au Koweït entre 2013 et 2015 et des conférences de Berlin et d'Helsinki de 2014 et de 2017. L'objectif global de la conférence est de maintenir l'attention que prête la communauté internationale au conflit syrien et de renforcer le soutien aux populations touchées. Ses objectifs spécifiques sont au nombre de trois: indiquer que la communauté internationale continue de soutenir dans une large mesure les efforts déployés sous l'égide des Nations unies pour trouver d'urgence une solution politique au conflit, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, notamment la résolution 2254, et au communiqué de Genève, se pencher sur l'aggravation de la situation humanitaire à l'intérieur de la Syrie et réaffirmer que l'UE et la communauté internationale continueront de soutenir résolument les pays voisins, qui accueillent plus de 5,6 millions de réfugiés syriens. La conférence sera aussi l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre des engagements en faveur de la Syrie et des pays de la région pris il y a un an par la communauté internationale lors de la première conférence de Bruxelles et de solliciter de nouveaux engagements financiers pour répondre aux besoins croissants en Syrie et dans la région. En tant que principaux donateurs contribuant à atténuer les pires effets de la crise syrienne, avec une assistance d'un montant supérieur à 10,6 milliards d'euros depuis 2011 et une contribution comptant pour deux tiers des engagements pris lors de la première conférence de Bruxelles, qui s'élevaient à 5,6 milliards d'euros, l'UE et ses États membres prendront une fois encore un engagement financier important lors de la deuxième conférence de Bruxelles, encourageant la communauté internationale à partager le fardeau, en particulier par de nouvelles contributions en faveur du plan d'aide humanitaire des Nations unies.